

ÉDUCATION 170 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles étaient réunis à l'Hôtel de Ville

Présentation et remise de la charte des Atsem



Avec 170 Atsem répartis dans 181 classes maternelles, on peut dire qu'à Grenoble, toutes les classes maternelles bénéficient d'un temps en compagnie d'un Atsem.

C'est dans le salon de réception de l'Hôtel de Ville de Grenoble qu'a eu lieu, mercredi matin, la présentation et la remise de la charte à 147 Atsem (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) et à 23 renforts, soit à peu près 170 personnes, en présence de Marie-José Salat, adjointe au personnel, Paul Bron, adjoint à l'éducation et de Frédéric

Tognarelli, représentant Mme Lesko, directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Isère.

Sachant qu'il y a 181 classes maternelles, on peut dire qu'à Grenoble, toutes les classes maternelles bénéficient d'un temps d'Atsem. Des allocutions ont mis en avant cette charte qui a été élaborée dans le cadre d'un groupe

de travail pluridisciplinaire avec des professionnels représentant leurs collègues. En plus des Atsem, cette charte reprise dans un petit livret va également être remise aux enseignants et aux représentants des parents d'élèves. « Ce travail, a souligné Paul Bron, a été abordé en plénière avec l'ensemble des Atsem et a abouti à un texte présenté aux organisations syndica-

les de la Ville lors du CTP du 24 juin dernier ».

L'Atsem a sa place dans l'école : aux côtés des enseignants, parents et autres professionnels de l'éducation, il participe à un échange et un partage d'informations concernant l'enfant. Et ce, afin de s'inscrire dans une cohérence d'intervention et de continuité éducatives pendant les temps scolaires et

périscolaires. L'Atsem fait preuve de disponibilité, d'écoute, rassure et reconforte les enfants. Son temps est réparti entre l'ensemble des enfants. Son action contribue à développer leur autonomie. Le rôle et la fonction de l'Atsem le positionnent aujourd'hui comme un acteur de la communauté éducative.